

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME

La rédaction, {DEUXIEME ETAGE} 32, rue de la Fabrique.

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire

Administration: 30, rue de la Fabrique

Feuilleton du COURRIER du CANADA
23 FEVRIER 1897—N^o 3

LES CHASSEURS D'EPAVES

PREMIERE PARTIE

LES CANTONNIERS DE LA MER

"Au moment où, enveloppé dans mon manteau, je m'apprêtais à dormir quel que heures, après avoir inspecté les sentinelles, le président Cabrera, entra dans la mauvaise chambre où je m'étais étendu à terre, et ne frappa sur la table: — Mon cher ami, me dit-il, je vous demande pardon de vous arracher au sommeil auquel vous avez droit. Mais j'ai un impérieux service à vous demander: demain, à l'aube, je vais partir et rejoindre le corps d'armée. La situation est difficile, mais non pas désespérée; je vais m'efforcer de tenir la campagne et de temporiser par de petits combats, de façon à gagner du temps. Vous, vous allez partir immédiatement, vous rendre à Ciudad del Oro, dans la province m'est de vous, et armer les milices, qui peuvent représenter un renfort de trois à quatre mille hommes. Voici un mandat sur la maison Baring frères, de Londres, qui a un correspondant dans la ville; ce mandat vous ouvre un crédit d'un million. Comme il faut prévoir le cas où, dans l'état de trouble du pays, le correspondant des Baring ne disposerait pas immédiatement des fonds nécessaires, je vous envoie deux cent mille francs en quatre billets de cent livres sterling de la Banque d'Angle, terre. Partez maintenant, profitez de la nuit et de votre connaissance du pays, et passez, coûte que coûte, à travers les lignes."

"Je me mis en route, déguisé en paysan, et je partis. A cinq heures du matin, comme je chevauchais dans un étroit défilé, je tombai entre les mains d'un parti d'insurgés, de ne fis naturellement aucune résistance, et je me laissai conduire au quartier général, où grâce à mon déguisement et à la précaution que j'avais prise de raser ma barbe, on ne me reconnut pas. Le chef des insurgés, Ramon Gutierrez, me fit appeler devant lui. Il me demanda différents renseignements, que je fis semblant de lui donner de très bonne grâce, et me laissa aller. Mais auparavant il ordonna de me fouiller. Je pensai que ma dernière heure était venue. Néanmoins, je fis bonne contenance, et je ne fis aucunement sur une chaise ma couverture, dans la doubleur de laquelle j'avais caché mes banknotes. J'avais encore le mandat de Cabrera sur la maison Baring. J'étais trop surveillé pour songer à le rouler et à l'avaler. Une inspiration me vint. En attendant le sous-officier qui devait me fouiller, je me promenai de long en large dans la pièce où j'étais. Le mandat, grand comme un échec ordinaire, était ployé en quatre sur ma poitrine, épinglé à ma chemise. Je tirai du tabac de ma poche, je pris sans altération le papier sous mes vêtements, j'en fis une cigarette, et je le demandai à mes gardiens du feu par l'allumier. Au bout de cinq minutes, le mandat était brûlé, ou me fouilla, on ne trouva naturellement rien. Je sortis, je fis vingt pas pour aller retrouver mon cheval; puis je revins très tranquillement réclamer ma couverture, que je jetai largement sur mes épaules; mes banknotes avaient échappé aux investigations, — malheureusement!

"Qui, malheureusement, comme vous allez le voir, mon pauvre ami. — A peine sorti du quartier général des insurgés, je tombai dans une reconnaissance de notre armée. Je me suis facilement reconnu. On me demanda comment j'ai pu traverser les lignes ennemies. J'expliquai qu'on m'a pas reconnu, et je continuai ma route. Je m'engage, je reste pendant trois jours errant dans d'inextricables défilés, dans des forêts où je n'ai aucun point de repère, où je gèrais mort de faim sans la petite provision de biscuit que j'avais dans les fentes de ma selle. Enfin je retrouve ma route, j'entre dans le bourg un Vargas, sur les confins de la province de Ciudad-del-Oro. La cité est pleine de troupes fidèles. Je me présente au général, il me reconnaît, et il me fait arrêter. On me fouille encore, mais plus complètement que la première fois. On découvre dans mon poncho mes deux cent mille francs, et, sans me donner d'explications, on me fait conduire sous bonne escorte dans la capitale, Comillas. Là, seulement j'apprends que la nuit même de mon départ, le président Cabrera a été enlevé dans le village d'ou j'étais parti, jugé égaré tenant par une commission militaire et fusillé; que le lendemain nos troupes, revenues de leur panique de la veille ont repris l'offensive, remporté une victoire décisive et fait prisonniers les deux officiers insurgés, Soriano et Azevedo, qui avaient pris Cabrera. Là j'apprends enfin que nos partisans étaient de finitivement vainqueurs, et que moi, moi, le vieil ami de Cabrera, j'étais accusé de trahison, accusé d'avoir livré à ses assassins l'ami d'enfance, l'homme vénéré pour qui j'eusse, sans hésiter, donné tout mon sang!

"Je fus jugé, comme vous l'avez su. Je racontai la vérité: on ne la crut pas. Deux témoins terribles s'élevaient contre moi: c'était Azevedo, vieux ennemi de ma famille, qui, accusé eux-mêmes de même temps que moi, affirmèrent, pour gagner l'indulgence des juges, en démasquant un trait "que c'était sur mes indications qu'ils s'étaient rendus maîtres dans leur champ pour m'entendre avec Ramon Gutierrez. Or celui-là, qui, quoique insurgé, était un loyal soldat, n'était plus là pour les démentir: il avait été tué dans la lutte. De plus, on m'avait surpris au moment où je sortais zain et saut, et en apparence tranquille, des lignes ennemies. Enfin on avait trouvé dans ma couverture les deux cent mil-

les francs, qui, d'après mes accusateurs, constituaient le prix de ma trahison. Toute une vie d'honneur et de dévouement à ma patrie a été impuissante à lutter contre ces apparences et contre ces témoignages. Azevedo et Soriano ont gagné, à leur infamie, de n'être condamnés qu'à l'exil. Quant à moi, j'ai été condamné à mort, et c'est par égard pour mes anciens services que le Congrès a commué ma peine en détention perpétuelle.

"Depuis cette époque, c'est à dire de puis trois ans, je vis, si l'on peut appeler cela vivre, dans une forteresse, à Bracilio. Mon existence est un long martyre. Je ne parle pas de la vie matérielle, je suis un trop vieux soldat pour attacher la moindre importance à un confortable quelconque. Ma ration est maigre, mais elle me suffit. Seulement je suis en proie à deux supplices terribles: le premier, c'est l'absence de toute occupation. Je suis au second plus absolu. On ne me donne ni un livre, ni une feuille de papier, ni un crayon. Mes heures se passent en d'interminables rêveries, coupées seulement par les promenades que, deux fois par jour, on me fait faire sur le chemin de ronde de la citadelle. Je ne sais absolument rien du dehors. Je n'ai aucune nouvelle de ma femme et de mon fils. Je suis resté pendant trois ans sans savoir s'ils vivaient encore, sans avoir la moindre notion sur ce qu'ils avaient pu devenir. C'est tout dernièrement qu'un général, étant venu inspecter la petite garnison de la forteresse, m'a fait appeler avant de partir, et a eu l'humanité de me dire que ma femme et mon fils étaient en bonne santé et devaient se trouver à Nantes, en France.

"Mais il est un autre ordre de torture auquel je suis en butte: c'est le mépris de tous les instants dont tout le monde m'accable, c'est cette épithète de traître dont chacun, du plus élevé jusqu'au plus humble, se croit le droit de me flageller. Je ne pense pas qu'il soit au monde une plus poignante douleur que celle que j'éprouve, moi, innocent, moi, qui ai toujours fait mon devoir, lorsque je vois tous les mains s'éloigner de la mienne, tous les yeux se détourner de mes yeux. Parmi mes gardiens, il en est de doux, qui se bornent à me regarder avec mépris. Mais il en est de brutaux, qui ne marchandent pas les injures. J'aime mieux ceux-ci. Leur violence me donne le droit de leur répondre, et d'affirmer mon innocence et ma loyauté. Dans les premiers temps, j'ai passé par de véritables crises d'exaspération, j'ai eu que je deviens fou. A plusieurs reprises, j'ai frappé au visage mes soldats qui m'insultaient. On m'a mis au cachot. Puis, peu à peu, j'ai pris la résignation. Certes, j'ai bien souvent, dans le silence de mes nuits affreuses, regardé la mort comme une délivrance. Trop chrétien pour songer au suicide, je me suis réveillé un jour avec la résolution froide, bien arrêtée, de trapper en pleine figure le premier officier que je rencontrerais sur mon chemin, et de m'offrir ainsi au suprême châtiment de la cour martiale. Mais au moment de l'action, l'instinct même de la main de la levez, je cherchais la jonc du capitaine qui ne croit en rien, et je ne suis que l'inspiration d'un laurier, n'ai retenu j'ai songé à ma femme, à mon fils, à mon déshonneur qu'ils portaient, et que je n'avais pas le droit de laisser flétrir d'une telle opprobre sans avoir épuisé les plus invraisemblables espérances. Je me suis dit que la justice du Ciel ne pouvait ainsi laisser indolument, égaré sous la honte, un homme qui ne fut certes pas parfait, mais qui resta toujours loyal. J'ai laissé retomber mon bras...

LE LAVABO

DU DEPUTE GRENIER

Les pratiques étranges que le nouveau député Grenier a apportées au Palais-Bourbon posent un problème. Le musulman de Pontarlier est-il un convention ou un charlatan? Sa foi en Mahomet et les actes par lesquels il la manifeste sont-ils l'effet d'une affection de cerveau ou avons-nous affaire à un Erostrate au petit pied qui veut attirer sur lui l'attention? Je penche pour la première hypothèse. Ce que nous savons de la vie du docteur Grenier, la générosité et le dévouement dont il fait preuve dans l'exercice de sa profession médicale, tout ce qu'il a dit ou écrit à titre de candidat et de député portent à croire qu'il est sérieux. On peut objecter qu'il ne se contente pas d'être fidèle aux prescriptions du Coran, mais qu'il y ajoute. Il pourrait être bon Mahométan et s'écarter à la Chambre en redoublant; aucune loi venue d'Arabie ne lui impose de porter le turban. De même, au lieu d'aller chaque soir tremper ses pieds dans la Seine, à la grande joie du public, il lui était facile de se procurer un lieu fermé, dès le premier jour, les ustensiles de son bain. Mais rien ne défend d'attribuer ces excès à la volonté d'un maniaque appliqué à proclamer sa croyance aux yeux de son public. Je pense qu'il faut tenir pour l'arrogance sous la botte crânienne.

Quoi qu'il en soit, les allusions du député musulman occupent l'opinion. Un journal a annoncé qu'un ordre des questeurs de la Chambre avait prescrit de construire pour M. Grenier un lavabo spécial. On a dit depuis que la demande en avait été faite par le député, mais que les questeurs n'avaient pas encore donné de réponse. La réponse sera ce qu'elle vaudra: ce qu'il convient de remarquer, c'est que la nouvelle en question n'a pas causé d'étonnement, que les questeurs ne se sont pas pressés de refuser, et que s'ils consacrent quelques deniers du budget parlementaire à cette construction hydraulique, la Chambre jugera que c'est de l'argent bien employé. Il s'agit de satisfaire aux exigences de conscience d'un homme qui a renié son baptême par une apostasie dont un grain de folle est la seule cause.

Mais voulez-vous vous offrir en imagination un spectacle tout autre? Supposez un groupe de députés catholiques demandant à titre de catholiques une concession quelconque pour eux.

Quel "telle" dans la presse! Comme les questeurs n'auraient pas besoin de vingt-quatre heures pour mûrir un refus! Et si, par impossible, ils avaient dit: oui, comme ils seraient sages de partir, leur démission dans la poche, pour la première séance de la Chambre! Il s'agirait de mandataires de la France chrétienne, désireux d'invoquer la lumière de Dieu, avant de décider des graves intérêts de la patrie. Il en est ainsi, non seulement en matière parlementaire et aux abords de la Seine, mais en tout ordre de choses et sur toute la surface du pays. Etre juif, être protestant, être musulman, être athée, c'est un titre aux places et aux faveurs; être catholique, pratiquer la vieille religion de ses pères, c'est un droit d'oppression et à la persécution.

Par exemple, une loi sous la forme la plus solennelle, le Concordat, garantissant l'exercice public du culte catholique. Le premier incident de la première législature vint, institué un maître, interdit les processions dans sa commune. Il n'existe aucun des motifs qui pourraient rendre légitime cette mesure et il y a un Conseil d'Etat chargé de ramener à la légalité les municipalités qui s'en écartent. Oui, mais les plaignants sont des catholiques; pour eux, les lois protectrices perdent leur force et Quatre-Vingt-neuf a été la liberté pour tous, excepté pour eux.

Le second dogme de la grande Révolution, l'égalité, ne leur est pas plus précieuse. Les protestants sont en France une très faible minorité. Les juifs, une minorité infime. Comptez les fonctionnaires juifs et protestants, et vous verrez de quel chiffre, ils dépassent en proportion les fonctionnaires catholiques par leur baptême. Je dis: "par leur baptême"; qui ne sait, en effet, que pratiquer ostensiblement sa religion est, pour un Français catholique, une cause d'exclusion des fonctions publiques? Depuis vingt ans que nous sommes en France-macromerie, quelconque est fidèle à la religion des aïeux, c'est-à-dire est deux fois Français, est traité par des demi-Français, sur la terre de France, en Paris.

A. ALQUIER.

Les aides des familles

15 février 1897.

Monsieur, — A une assemblée publique tenue à Ottawa, le mercredi, 10 février, l'investigation du Conseil National des Femmes du Canada, sous la présidence de Son Excellence le Gouverneur Général, la résolution suivante, présentée par l'honorable Wilfrid Laurier, premier ministre du Dominion, et secondée par l'honorable Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur, a été adoptée à l'unanimité:

"Que cette assemblée approuve cordialement le carnet général du projet décrit sous le nom de: Ordre Victoria des Aides des Familles," comme un moyen de commémorer le Jubilé de Diamant de la Reine, et qu'une souscription soit ouverte pour l'exécution du dit projet."

Tout le monde semble admettre qu'il existe, dans les campagnes et dans les districts éloignés, un besoin réel des services de femmes possédant une instruction pratique comme gardiennes de district; et le sentiment unanime du public est qu'on ne saurait trouver un meilleur plan national pour commémorer le Jubilé de Diamant de la Reine que l'établissement d'une manière permanente, d'un Ordre Victoria de servantes publiques, dont la mission patriotique serait de répondre à ce besoin.

Tous les candidats à cet ordre devront subir un examen et des épreuves pratiques sur leurs aptitudes à remplir la tâche à laquelle elles se destinent. Le programme de cet examen et les épreuves à subir seront déterminés par des médecins et autres personnes qui comprennent le but à atteindre. On se propose de solliciter la coopération des différents hôpitaux et des membres de la profession médicale dans tout le Canada, afin d'organiser ces examens de manière à établir des centres assez rapprochés pour la commodité de tous les candidats.

Plusieurs centres ont déjà cordialement promis cette coopération.

L'examen portera spécialement sur les trois points suivants:

1. Une connaissance pratique de la science de l'accouchement, suffisante pour obtenir le certificat exigé.

2. Une connaissance pratique des premiers soins généraux à donner aux malades.

3. Une connaissance générale de la tenue d'une maison, l'hygiène générale de l'habitation et une capacité suffisante pour préparer les aliments qui conviennent aux malades.

On propose qu'aucune personne admettant de vingt-huit ou trente ans ne soit admise dans l'Ordre, et que toute personne admise s'engage à y continuer le travail pour une période d'au moins trois ans, à moins de raison de santé. On choisira un uniforme et un insigne qui pourrait être de la forme de la croix de St-André portant les lettres V. R.

Les garde-malades ayant déjà reçu une instruction pratique et qui désireraient entrer dans l'Ordre y seront reçues avec empressement. Elles devront, cependant, subir l'examen et être approuvées personnellement par le Comité.

Les femmes qui ont déjà résidé dans ces campagnes et ces districts, qui y

sont respectées et possèdent la confiance de leurs voisins seraient, dans beaucoup de cas, préférables à toute autre; et il serait bon d'engager les paroisses et les localités à choisir une personne connue et à l'envoyer à l'un des centres où elle pourra recevoir l'instruction et la pratique nécessaires. On prendra les moyens de procurer aux candidats toutes les facilités possibles d'acquiescer les connaissances requises.

Les localités désirant s'assurer les services d'une Aide des Familles devront se cotiser pour payer annuellement au Comité une certaine somme pour l'entretien de cette personne pendant tout le temps de sa résidence, ou lui procurer la pension, le logement et les moyens de transport. A la demande d'une localité, le Comité Central choisira une Aide capable et accordera un étroit subside pour compléter la somme soumise par cette localité, et le salaire de cette personne sera payé par le Comité Central.

Ce projet a été très favorablement accueilli par tous les membres de la profession médicale à qui il a été soumis, et l'on sollicitera très instamment leur précieuse coopération dans les différentes paroisses où le projet sera adopté.

On prendra toutes les mesures nécessaires pour qu'il soit regardé comme un honneur d'appartenir à cet Ordre, et pour que les membres en soient considérés comme serviteurs publics du pays.

Son Excellence la comtesse Aldborough, ayant pensé qu'il n'était que juste d'informer le secrétaire de Sa Majesté du plan proposé par le Conseil National, a reçu de sir Arthur Bigge le télégramme suivant: — Osborne.

"En réponse à votre télégramme, la Reine s'est abstenue d'exprimer son approbation pour aucun projet de commémorer le Jubilé de Diamant, néanmoins, et tout naturellement, tout projet tendant à alléger les souffrances des malades au Canada ne saurait manquer d'avoir la plus sincère sympathie de Sa Majesté."

On propose donc d'ouvrir une souscription pour l'établissement d'un Ordre des Aides des Familles au Canada. Un million de dollars au moins est nécessaire pour assurer la réussite du projet. Cela ne représenterait qu'une contribution de un dollar par chaque famille du Dominion.

La Banque de Montréal a bien voulu se charger de recevoir dans toutes ses succursales, les souscriptions pour l'Ordre Victoria des Aides des Familles au Canada.

Les comités locaux du Conseil des Femmes se chargeront de recueillir les souscriptions où ces comités sont établis. On espère aussi que des Comités s'organiseront dans le même but, dans chaque district. Madame Edward Griffin, Hôtel Russell, Ottawa, a bien voulu accepter la charge de secrétaire trésorier.

Permettez-moi d'exprimer l'espoir que vous présenterez à vos électeurs l'établissement de cet Ordre comme un moyen convenable pour tout le peuple du Dominion de s'unir pour commémorer le Jubilé de Diamant de Sa Majesté d'une manière tout à la fois conforme aux desirs connus de la Reine et offrant des avantages sérieux et permanents pour tout le pays.

On observera naturellement que l'exécution de ce projet ne saurait, en quel que soit, mettre obstacle à toute autre forme de commémoration que l'on pourrait se proposer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur,

L'assurance de ma considération très distinguée,

ISABEL ABERDEEN.

AVIS

Vous souffrez d'une toux opiniâtre et vous voulez la faire disparaître promptement, adressez-vous à la Pharmacie St-Roch, J. B. Morin, et vous aurez le Vin à la Créosote de Hêtre qui vous guérira sous peu de jours.

Lisez ce certificat: — Monsieur J. B. Morin.

Rue St-Joseph, Je souffrais depuis longtemps d'une toux opiniâtre et violente, accompagnée d'enrouement. J'étais excessivement fatigué de cet état quand j'eus recours à votre Vin à la Créosote de Hêtre combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique.

L'usage d'une seule bouteille me fit un si grand bien que je continue pendant quelque temps encore le remède; maintenant, je suis très bien et me fait un devoir de le recommander au public.

Votre dévoué, J. A. MARCOUX.

Québec.

L'éclatant succès thérapeutique remporté par le Vin à la Créosote de Hêtre pure, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique de J. B. Morin, est suffisamment expliqué par sa composition même; il réalise sous une forme agréable et commode une sorte de synthèse médicamenteuse.

C'est un tonique et un régulateur énergique, c'est aussi un digestif par la Créosote qui refait à l'estomac une sorte de virginité et rend la digestion indolore et rapide; c'est de plus un apéritif par la Gentiane, la substance amère la plus active, c'est un dépuratif par la Noix vomique, qui redonne aux vaisseaux l'élasticité perdue et qui assure la circulation artérielle; c'est enfin et surtout un reconstituant de premier ordre destiné à prendre place parmi les médecines de premières classes qui se vendent au Canada.

En vente à la pharmacie St-Roch, J. B. Morin, 325, rue St-Joseph, Québec.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



LES PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES purifient le sang et guérissent tous les écoulements du système urinaire, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions faibles, elles sont d'un usage inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe, de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un usage inestimable.

L'ONGUENT

Est un remède infatigable pour les douleurs dans les rhumes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères. Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhume, toux, excroissances glandulaires, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacture expressément à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 524, rue Oxford, Londres, et vendu à raison de 1/1 denier et demi 2/6. 50, 1/2, 2/6, et 4/6, chaque boîte et pot, et au Canada à 25, 50, 75, 1/2, 2/6, et 4/6, et les plus grandes distributions en proportion.

AVIS: — Je n'ai pas d'objets aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans les pays où les acheteurs doivent aller faire attention.

Préparez sur les pots et les boîtes: "SI l'adresse est postée, OXFORD STREET, LONDRES. Il y a une signature."

Les machines de commerce de mes remèdes sont à l'adresse: Ottawa et Washington.

Signé: THOMAS HOLLOWAY.

21 mars 1895—Londres.



Sirop du Dr FORGET. Expectorant, Toux, Expectoration, Asthme, Névralgies, Douleurs.

Préparez à QUEBEC: 25, rue St-Joseph, MORIN & C.

ŒUVRES COMPLETES

R. P. LACROIX

10 VOLUMES, 12-12 - 75 centimes

Vie de St Dominique, 1 vol. 1.00

Conférences de N. D. de Paris, 5 v. 5.00

Œuvres philosophiques et politiques, 1 vol. 1.00

Notices et panegyriques, 1 vol. 1.00

Mélanges, 1 vol. 1.00

Notices sur le P. Lacordaire, 1 vol. 1.00

Lettres à un jeune homme, 1 vol. 1.00

St Marie Madeleine, 1 vol. 1.00

Œuvres de Mgr Bongaud

Histoire de St Vincent de Paul, 2 v. 1.75

Histoire de St Monique, 1 vol. 1.00

Histoire de St Claude, 2 v. 2.00

Histoire de la Bienheureuse Marguerite Marie, 1 vol. 1.00

Le Christianisme et les temps présents, 5 v. 5.00

Œuvres de Mgr Baunard

Le général de Sonts, 1 vol. 1.00

Le doute et ses victimes, 1 vol. 1.20

La Foi et ses victoires, 1 vol. 1.00

Histoire de la Vierge Madeleine, 1 vol. 1.25

Sophie Barat, 2 v. in-12, ... 75

Histoire de Mme Duchesne, 1 vol. 1.00

L'Apôtre St-Jean, 1 vol. 1.00

Œuvres de R. P. Bousabré, 3 v. in-12, ... 24.00

Les moines d'Océanie, par Montalembert, 7 v. 7.00

Les sociétés secrètes, par Deschamps, 3 v. in-8, ... 5.00

Discours du comte de Montalembert, 3 v. in-8, ... 4.50

Œuvres complètes de St François de Sales, 3 v. 3.50

Sommaire de la doctrine catholique en tableaux synoptiques, 3 v. 2.00

Choix de discours et d'allocutions de circonstance, par Guillemin, 2 v. 2.00

Cours d'instruction religieuse en exemples, par R. P. Schoups, 3 v. in-8, ... 3.50

Le sacerdoce, ses excellences, ses obligations, ses devoirs et ses privilèges, par l'abbé Berthier, 2 v. 2.00

Le prêtre dans le Ministère de la prédication, par l'abbé Berthier, 1 vol. 1.50

Le bon sens de la foi opposé à l'incrédulité des ces temps, p. R. P. Cassegrain, 2 v. 3.00

Méditations sacerdotales sur la messe de chaque jour, par De-crouille, 4 v. in-12, ... 3.00

Méditations pour tous les jours de l'année, par P. Brouha, 3 v. 2.25

Nouveau cours de Méditations sacerdotales, par Chaignon, 5 v. in-12, ... 3.75

Œuvres de l'abbé Larfeuille

Le quart d'heure pour Dieu, 2 v. in-12, ... 1.75

Le quart d'heure pour Marie, 1 vol. 75

Le quart d'heure pour St-Joseph, 1 vol. 75

Œuvres de l'abbé Jouve

Le missionnaire de la campagne, 4 v. in-12, ... 3.50

Dimanches d'un curé de campagne, 3 v. 2.50

Cours d'instruction religieuse, 2 v. 1.80

Le catéchisme des petits et des grands, 3 v. 2.50

Vie des Saints, 4 v. 3.75

EN VENTE A LA

Librairie Montmorency-Laval

Pruneau & Kirouac

46, RUE LA FABRIQUE

12 février—

Compagnie Chinic QUEBEC

ANCIENNE MAISON METHOT FONDÉE EN 1803

MARCHANDS QUINCAILLIERS

EN GROS ET EN DETAIL.

FOURNISSEURS ORDINAIRES DU CLERGE, DES FABRIQUES, DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET DES MAISONS D'EDUCATION

INVENTION FIN DE SIECLE!

Visière Protège-Vue

Brevetée en France et à l'Etranger

AVIS AUX CYCLISTES!

La Visière Protège-Vue est utile à tout le monde: elle sera bien appréciée par les touristes, amateurs, cyclistes, propriétaires de voitures, automobiles, chasseurs, officiers, etc. La Visière Protège-Vue, déjà adoptée par les cyclistes les plus connus, rendra de réels services, car c'est un objet utile et indispensable. Les personnes qui en hiver s'enrichissent facilement, celles qui ont les yeux sensibles ou malades, feront bien de porter la Visière Protège-Vue, car en été comme en hiver, cette Visière protège les yeux du vent, de la poussière, du soleil, de la pluie, de la neige, etc.

Les cyclistes surtout désagréables pour eux, quand, dans leurs courses à bicyclette, des insectes ou des petites mouches viennent se loger dans leurs yeux, ce qui les force à descendre de leur machine, sans compter la gêne, l'inflammation des yeux qui s'en suit. Ils ne sont plus forcés de marcher la tête baissée pour se garantir la figure et s'expos

LES Listes Electorales

APPEL AUX AMIS

Nos amis qui veulent consulter les listes électorales, soit pour faire inscrire des noms d'électeurs, soit pour en faire retrancher, devraient s'adresser sans délai aux salles du

Club Cartier-Macdonald
46, COTE DU PALAIS

Les salles du club seront ouvertes pour cette fin, de 10 hrs à midi, de 2 hrs à 4 hrs et de 7.30 hrs jusqu'à 9 hrs p. m., tous les jours.

Le discours de M. Flynn

Et la critique du "Soleil"

BIGOT

Le premier ministre parlant des insinuations de scandales lancées par les libéraux, leur a rappelés qu'ils feraient bien mieux de se taire sur ce sujet, eux qui ont à leur crédit une administration que l'histoire qualifiera d'administration Bigot.

A ce nom l'Electeur-Soleil, piqué au vif comme un homme à qui l'on a dit une grosse vérité, prend feu et s'écrie :

"Bigot était un voleur et un méprisable concussionnaire que l'histoire a justement décrié. Pour retrouver de la canaille de son espèce, il faut aller dans les rangs du parti conservateur. M. Flynn a fait l'éloge de ce parti, de ses glorieuses traditions, et il s'est proclamé orgueilleux d'y appartenir. Il en est tout à fait digne."

Bigot était tout cela, et vous avez écrit tout cela, vous aussi, pendant les cinq années de votre règne. Ne vous dérangez pas au point d'aller dans le parti conservateur pour trouver de la canaille comme Bigot, vous ne trouverez rien qui ne rap prochât autant de l'intendant exécuté que les voleurs de grands chemins qui ont dévalisé le public sous votre administration.

Vous payez d'audace, vous savez que cela réussit quelque fois. Tenez-vous donc à ce que nous refusions encore une fois votre histoire ? Cela est bien inutile, car tout le monde se rappelle encore vos exploits.

Qui pourrait oublier en si peu de temps les \$100,000 de la Baie des Chaleurs, sur tout quand vous ne les avez pas encore remboursés ?

Qui pourrait oublier les \$50,000 du contrat Vallières ?

Qui pourrait oublier les \$50,000 du contrat Langlais ?

Qui pourrait oublier le scandale du Sylviculteur ?

Qui pourrait oublier toutes les autres sommes extorquées, le couteau sur la gorge, aux compagnies de chemins de fer pour les fins de corruption électorale ?

Qui pourrait oublier les tourterelles dorées ?

Qui pourrait oublier les convois spéciaux, les bateaux spéciaux payés à même l'argent du chemin de fer de la Baie des Chaleurs ?

Qui pourrait oublier le pique-nique au miquelon organisé au coût de \$10,000 pour aller battre M. Flynn en 1890 ?

Qui pourrait oublier enfin cette administration corrompue jusque dans la moelle qui fit du Palais législatif un comptoir d'escroquerie où le public devait payer un taux usuraire pour obtenir justice ?

Bigot n'a jamais fait pire.

Circulaire intéressante

Le ministre de l'agriculture de la province de Québec vient de faire adresser à tous les conseillers de comté de la province, la lettre suivante qui se passe de commentaires :

"Monsieur,

"Au cours de la dernière session, l'honorable commissaire de l'agriculture a déclaré devant l'Assemblée législative que le gouvernement s'engageait à payer la moitié du prix d'achat d'un concasseur, ou d'une machine à repaquer, les chemins en terre, que chaque conseil municipal de comté désirent acquérir.

"Le prix moyen d'un concasseur est de \$1,200, et celui d'une machine à chemins varie de \$200 à \$250.

"La contribution du gouvernement ne sera payable que si l'instrument acheté est approuvé par le département de l'agriculture et après qu'il aura été tenu en opération pendant une saison.

"Vous voudrez bien soumettre la question aux membres du conseil de votre comté pour savoir s'il désire se prévaloir des avantages offerts par le gouvernement, et, si oui, ils devront adopter une résolution à cet effet et la transmettre au département de l'agriculture.

"J'ai l'honneur d'être, Monsieur, "Votre obéissant serviteur," G. A. GIGAUULT, "Asst.-Com. de l'Agr."

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Alphonse Bonnaville décédé à Ottawa samedi, le 20 courant, à l'âge de 25 ans.

Le défunt était le fils de Madame Veuve Narcisse Bonnaville d'Ottawa le beau-frère de M. Arthur Gagnon de Québec, comptable au Département de la Colonisation et des mines. Les funérailles ont eu lieu hier à Ottawa.

Nous offrons nos sincères condoléances à la famille en deuil.

Le Memoire Laurier

L'EXERCICE DU DROIT DE DEVEU

"En vertu de la Constitution le gouvernement fédéral a le pouvoir de désavouer les lois provinciales dans l'année qui suit leur adoption. Immédiatement après l'adoption de la loi abolissant les écoles séparées, l'archevêque de St-Boniface en sa qualité de président de la section catholique du Bureau d'éducation, adressa au gouverneur en conseil une pétition demandant le désaveu de la loi en question. Cette pétition fut suivie d'autres venant de laïques catholiques et de leurs représentants dans la législature. Ces pétitions n'ayant pas été écoutées favorablement par le gouvernement conservateur de l'époque, Son Excellence le cardinal Taschereau et les Archevêques et Evêques de l'Eglise Catholique Romaine du Canada s'unirent pour lui présenter la pétition suivante :

"C'est M. Laurier lui-même qui a écrit ce qui précède. Il donne ensuite la pétition de l'Episcopat canadien et la fait suivre par les remarques que voici :

"Le gouvernement conservateur ne porta aucune attention aux prières de ces petits, laissant s'écouler l'année sans exercer le pouvoir de désaveu.

Cette exposition des faits telle que préparée par M. Laurier est de nature à tromper le public. Elle peut être habile, mais elle n'est certainement pas des plus honnêtes.

Nous sommes à nous demander encore comment il se peut faire que M. Laurier ait consenti à mettre son nom au bas d'une telle indignité ; car il est indigne d'un homme qui veut respecter la vérité d'affirmer ou de donner à entendre :

"Lo que l'Episcopat canadien, Son Excellence le Cardinal Taschereau en tête, a envoyé au gouvernement conservateur de l'époque une pétition demandant le désaveu des lois manitobaines de 1890 ;

"Lo que les représentants des catholiques à la législature de Winnipeg avaient antérieurement envoyé une pétition semblable ;

"Lo que le gouvernement conservateur d'Ottawa ne porta aucune attention aux prières de ces petits, laissant l'année s'écouler sans exercer le pouvoir de désaveu.

Il n'est pas plus honnête de la part de M. Laurier d'intercaler dans son mémoire la pétition suivante :

"Si le désaveu avait été appliqué on croit que la Manitoba aurait tranquillement acquiescé, car dans l'opinion des juristes les plus éminents en droit constitutionnel la loi qui enlevait aux catholiques le droit de gérer leurs écoles était ultra vires."

C'est vouloir insinuer que le parti libéral était favorable au désaveu et que c'est le parti conservateur qui n'a pas voulu de ce remède efficace que les manitobains auraient avalé avec ce tranquille acquiescement dont parle M. Laurier.

M. Fitzpatrick, qui le 15 décembre 1890, devint commissaire de l'Amoie Laurier du 23 novembre précédent, ne s'écarterait pas à Toronto :

"En premier lieu, le gouvernement fédéral pouvait désavouer la loi provinciale de 1890, dans l'année suivant sa sanction. C'est la première mesure que les catholiques sollicitèrent du gouvernement conservateur. Le parti libéral se déclara favorable à cette mesure, mais le gouvernement conservateur refusa d'appliquer ce remède."

Seulements sur ce petit château de cartes que l'honnêteté de M. Laurier et la naïveté de M. Fitzpatrick viennent de construire sur le bord même de la table du Conseil.

Nous définons M. Laurier de prouver :

1o. que les représentants des catholiques à la législature de Winnipeg, de même que l'Episcopat canadien, aient envoyé au gouvernement conservateur de l'époque une pétition demandant le désaveu des lois de 1890 ;

2o. que le gouvernement ait laissé passer une année sans s'occuper de ces pétitions ;

3o. que le parti libéral se soit, en aucun temps, déclaré favorable à l'exercice du droit de désaveu.

Les assertions de M. Laurier sont singulièrement audacieuses et semblent marquées au coin de la mauvaise foi ou de la plus inexplicable ignorance, quand on tient compte des faits que nous allons résumer et qui sont de notoriété publique.

Monsieur Taché, dans sa brochure sur la question des écoles du Manitoba, page 103, constate que la minorité du Manitoba, à l'unanimité, ne voulut pas du désaveu, ce qui contredit l'assertion de M. Laurier et Fitzpatrick que les catholiques en demandaient l'exercice.

Voici les paroles de Mgr Taché :

"A Manitoba, tant parmi les libéraux que parmi les conservateurs, le désaveu était la plus impopulaire des mesures, grâce à celui qui venait d'être exercé contre (une loi concernant) les chemins de fer. Sur la question des écoles elle-même, on redoutait l'agitation que ce désaveu pouvait créer ; d'ailleurs, l'unanimité du vote (des députés fédéraux) sur la motion Blake faisait espérer une solution avantagieuse, quoique différente."

M. Prévost, ex-député libéral tristement célèbre, membre alors de l'Assemblée législative du Manitoba, affirme d'autorité que les catholiques de sa province ne voulaient pas du désaveu.

On trouve son affirmation dans la lettre qu'il écrivait à M. Angers, en date du 25 novembre 1893.

"Quant au premier remède (le désaveu) la minorité catholique du Manitoba, dit-il, a pu avoir tort de ne pas le réclamer, mais la loyauté m'oblige à vous dire qu'elle serait mal venue (qu'elle aurait tort) de se plaindre aujourd'hui de ne l'avoir pas obtenu. Loin d'y voir le salut tous les députés de la minorité, tant au fédéral qu'au local, tant libéraux que conservateurs (et mon opinion n'a pas changé depuis) ont été unanimes à y voir une source de difficultés insurmontables dont

la cause pourrait se trouver irrévocablement compromise (sic)."

C'est ce que M. Laurier appelle *tranquille acquiescement* en perspective de la part du Manitoba !

On comprend maintenant pourquoi la pétition des "Laïques catholiques et de leurs représentants dans la législature" ne demandait pas le désaveu ; on sait pourquoi la requête de l'Episcopat canadien n'en soufflait mot.

Voici les conclusions de ces deux requêtes.

Celle des laïques catholiques se termine comme suit :

"C'est pourquoi vos pétitionnaires prient humblement Votre Excellence de vouloir bien prendre telle mesure et accorder tel redressement et remède que Votre Excellence pourra trouver raisonnables et justes."

Celle de l'Episcopat canadien contient la conclusion suivante :

"C'est pourquoi vos pétitionnaires prient Votre Excellence en conseil de remédier à cette législation si regrettable par les moyens qu'elle croira les plus efficaces et les plus justes."

Le 7 avril 1890, Mgr Taché demanda le désaveu. Cinq jours plus tard, le 12 avril, il ne le demandait plus. A cette date il écrivait au gouverneur général une lettre qui se terminait ainsi :

"C'est pourquoi je prie très respectueusement et très vivement que Votre Excellence, en sa qualité de représentant de notre bien aimée Reine, prenne les mesures que, dans votre sagesse, vous jugerez les plus propres à remédier aux maux que les lois plus haut mentionnées et récemment décrétées préparent dans cette partie des domaines de Sa Majesté."

Le désaveu n'a donc pas été demandé par l'Episcopat canadien ni sollicité par les laïques catholiques du Manitoba.

Jamais non plus le parti libéral ne s'est déclaré favorable à son exercice.

Bien au contraire. C'est M. Blake lui-même, alors le chef du parti libéral, qui, par son discours, le 29 avril 1890, appuyé par M. Laurier, le chef actuel du même parti, une résolution affirmant qu'il est expédient de prendre des mesures qui permettent à l'exécutif, dans les circonstances graves qui requièrent l'exercice du pouvoir du désaveu ou du pouvoir d'appel en ce qui concerne la législation en matière d'éducation, de référer des points importants de droit ou de fait à un haut tribunal de justice pour y être entendus ou considérés en telle manière que les autorités et les parties intéressées puissent y être représentées et qu'une opinion raisonnée puisse être obtenue pour l'information de l'Exécutif."

Il faut lire les remarques de M. Blake pour juger de la valeur de sa proposition :

"Notre gouvernement, dit-il, est un gouvernement populaire ; quand surgissent des questions brûlantes passionnant l'esprit public, quand une agitation éclate au sujet de la conduite politique de l'Exécutif ou de la législation, quand le peuple se divise par des considérations de croyance ou de race, je prétends qu'il peut résulter un grand bien public du renvoi de ces questions de droit à des tribunaux dont les décisions dignes et dépourvues de toute passion, acceptées par nous tous comme ayant force de loi dans toutes nos affaires, impliquant fortune, liberté, honneur, vie même, sont les plus propres à être acceptées par nous tous dans les questions d'intérêt public."

Voilà comment, à la suggestion du parti libéral, sur une motion appuyée par M. Laurier lui-même, le parlement a signifié à l'exécutif son plaisir de voir l'exercice du droit de désaveu remplacé par le recours aux tribunaux.

Mais on connaît de plus les opinions personnelles de M. Laurier sur cette question de désaveu. Dans un discours prononcé à une assemblée, à Montréal Est, en septembre 1888, M. Laurier, protestant contre l'action du gouvernement fédéral qui venait de désavouer une loi de Québec, M. Laurier s'écriait :

"Ce sera la gloire de M. Mercier d'avoir appelé les représentants des provinces en convention pour adopter des amendements à la constitution qui nous régiront. Le désaveu a été discuté, le désaveu, relique des temps barbares et du temps où l'oligarchie régnait en maître dans ce pays. L'autorité impériale a le droit de désavouer les lois fédérales et cependant jamais elle ne s'est servie de ce droit."

Et d'ailleurs, personne ne ignore, les amis de M. Laurier du Manitoba donnaient aux fanatiques de cette région l'assurance qu'ils avaient la promesse formelle de M. Laurier et de ses amis de Québec que le parti libéral s'opposait au désaveu des lois de 1890.

M. Laurier peut-il en douter ? Qu'il lise alors les déclarations suivantes :

"DECLARATION STATAIRE
M. Laurier,) Au sujet de l'assertion de Robert Watson,) son à M. McGregor.
Comité de Selkirk,)

Je, Edward P. Leacock, de la ville de Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk, commissaire des terres du chemin de fer Winnipeg et Baie d'Hudson, déclare solennellement :

1o. que, dans la soirée du 14 février 1891, une assemblée publique a été tenue à McGregor, dans le district électoral de Marquette ;

2o. qu'à cette assemblée, MM. Boyd et Watson, qui étaient les candidats, N. H. Hagel, C. L. Alex. McKay, Sutherland, moi-même et plusieurs autres électeurs étaient présents ;

3o. que M. Watson dans un discours a dit : "I have the pledge of M. Laurier and of the Quebec Liberal Members to assure you they will oppose disavowance of the Manitoba School House ;"

4o. Je demandai à M. Watson, près duquel j'étais, si j'avais bien compris et il me répondit affirmativement.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et en conformité des serments extra judiciaires déclarés devant moi en la cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, ce 11e jour de mars, A. D. 1891.

(Signé), GERALD P. BROPHY.
(Signé), Ed. P. LEACOCK.
Commissaire pour recevoir des déclarations, etc."

M. Nathaniel Francis Hagel, de la cité de Winnipeg et l'un des conseillers de la Reine donne une déclaration identique et affirme à son tour "que M. Leacock demandait après avoir répété l'affirmation s'il l'avait bien comprise et il (M. Watson) répondit affirmativement."

M. Watson, on le sait, est un des amis les plus dévoués de M. Laurier, au Manitoba.

On est maintenant le château de cartes élevé par M. Laurier avec cette question du désaveu ?

Le chef du parti libéral est convaincu d'avoir porté de fausses accusations, d'avoir tenté de tromper le public. Il exhibe même des couleurs qui n'ont jamais été les siennes et cette tentative malheureuse fait soupçonner la bonne foi et la franchise d'un homme que le plus léger soupçon ne devrait pas même effleurer.

Bertrand sauve son depot
Par 14 voix seulement

LE RESULTAT DU VOTE
Obeissance tardive
Diverses opinions

Winnipeg, 22.—Le candidat conservateur a remporté hier, dans la division électorale de St-Boniface, une éclatante victoire, malgré les efforts désespérés que le gouvernement Laurier, le gouvernement Greenway et le Pacifique ont fait pour l'écraser. Sur environ cinq cents votes enregistrés, M. Laurier a obtenu une majorité de cent quatre-vingts. M. Bertrand, le candidat des gouvernements d'Ottawa et de Winnipeg ne sauve son depot que par quatre-vingt voix.

Il va sans dire que les catholiques sont dans la jubilation. Jusqu'à minuit les partisans de Greenway ont cru que M. Laurier ne serait élu que par une faible majorité et déjà ils se vantaient d'avoir remporté une victoire morale. Ils se lavaient sur le résultat obtenu dans la ville de St-Boniface. Les catholiques comptent sur une majorité d'au moins de cent dans la ville ; mais grâce au vote de nombreux électeurs protestants résidant à Winnipeg et ailleurs mais ayant des propriétés à St-Boniface ; grâce aussi à un certain nombre d'abstentions, cette majorité a été réduite à soixante-dix.

Dans St-Norbert et Ste-Agathe, les libéraux avaient répandu l'argent et la boisson à flots et ils espéraient avoir, par ces moyens, assuré une majorité pour Bertrand. Les rapports reçus tard dans la nuit sont venus les déshonorer. St-Norbert donne à M. Laurier soixante voix et St-Agathe donne 22 voix à M. Bertrand.

La joie est grande parmi les catholiques qui ont subi un assaut considérable de la part des autorités fédérales et provinciales. Les libéraux sont atterrés.

Winnipeg, 22.—Le résultat de l'élection de St-Boniface est d'autant plus éloquent que la majorité de M. Prévost est la dernière élection était de 78. C'est donc un revirement de plus de 300 voix.

Voici le vote comparé des deux élections :

Janvier 1890.
Prévost, Laurier.
Ville St-Boniface poll 1 35 16
" " 2 39 49
" " 3 34 22
" " 4 50 16
" municip. p. 5 25 21
" " 6 16 19
" " 7 58 58
" " 8 23 16
" " 9 13 18
" " 10 64 48
357 279
Maj. pour Prévost, Laurier... 78

Fevrier 1891.
Laurier, Bertrand
Ville St-Boniface poll 1 16 24
" " 2 56 22
" " 3 35 16
" " 4 55 20
" municip. p. 5 23 20
" " 6 20 15
" " 7 56 36
" " 8 23 16
" " 9 15 5
" " 10 84 21
388 208
Maj. pour Laurier, Bertrand... 180

M. Bertrand sauve son depot par 14 voix seulement.

Le résultat du vote est l'obéissance tardive.

Diverses opinions.

Winnipeg, 22.—Le candidat conservateur a remporté hier, dans la division électorale de St-Boniface, une éclatante victoire, malgré les efforts désespérés que le gouvernement Laurier, le gouvernement Greenway et le Pacifique ont fait pour l'écraser.

Sur environ cinq cents votes enregistrés, M. Laurier a obtenu une majorité de cent quatre-vingts. M. Bertrand, le candidat des gouvernements d'Ottawa et de Winnipeg ne sauve son depot que par quatre-vingt voix.

Il va sans dire que les catholiques sont dans la jubilation. Jusqu'à minuit les partisans de Greenway ont cru que M. Laurier ne serait élu que par une faible majorité et déjà ils se vantaient d'avoir remporté une victoire morale.

Ils se lavaient sur le résultat obtenu dans la ville de St-Boniface. Les catholiques comptent sur une majorité d'au moins de cent dans la ville ; mais grâce au vote de nombreux électeurs protestants résidant à Winnipeg et ailleurs mais ayant des propriétés à St-Boniface ; grâce aussi à un certain nombre d'abstentions, cette majorité a été réduite à soixante-dix.

Dans St-Norbert et Ste-Agathe, les libéraux avaient répandu l'argent et la boisson à flots et ils espéraient avoir, par ces moyens, assuré une majorité pour Bertrand.

Les rapports reçus tard dans la nuit sont venus les déshonorer. St-Norbert donne à M. Laurier soixante voix et St-Agathe donne 22 voix à M. Bertrand.

La joie est grande parmi les catholiques qui ont subi un assaut considérable de la part des autorités fédérales et provinciales. Les libéraux sont atterrés.

Winnipeg, 22.—Le résultat de l'élection de St-Boniface est d'autant plus éloquent que la majorité de M. Prévost est la dernière élection était de 78. C'est donc un revirement de plus de 300 voix.

Voici le vote comparé des deux élections :

Janvier 1890.
Prévost, Laurier.
Ville St-Boniface poll 1 35 16
" " 2 39 49
" " 3 34 22
" " 4 50 16
" municip. p. 5 25 21
" " 6 16 19
" " 7 58 58
" " 8 23 16
" " 9 13 18
" " 10 64 48
357 279
Maj. pour Prévost, Laurier... 78

Fevrier 1891.
Laurier, Bertrand
Ville St-Boniface poll 1 16 24
" " 2 56 22
" " 3 35 16
" " 4 55 20
" municip. p. 5 23 20
" " 6 20 15
" " 7 56 36
" " 8 23 16
" " 9 15 5
" " 10 84 21
388 208
Maj. pour Laurier, Bertrand... 180

M. Bertrand sauve son depot par 14 voix seulement.

Le résultat du vote est l'obéissance tardive.

Diverses opinions.

Winnipeg, 22.—Le candidat conservateur a remporté hier, dans la division électorale de St-Boniface, une éclatante victoire, malgré les efforts désespérés que le gouvernement Laurier, le gouvernement Greenway et le Pacifique ont fait pour l'écraser.

Sur environ cinq cents votes enregistrés, M. Laurier a obtenu une majorité de cent quatre-vingts. M. Bertrand, le candidat des gouvernements d'Ottawa et de Winnipeg ne sauve son depot que par quatre-vingt voix.

Il va sans dire que les catholiques sont dans la jubilation. Jusqu'à minuit les partisans de Greenway ont cru que M. Laurier ne serait élu que par une faible majorité et déjà ils se vantaient d'avoir remporté une victoire morale.

Ils se lavaient sur le résultat obtenu dans la ville de St-Boniface. Les catholiques comptent sur une majorité d'au moins de cent dans la ville ; mais grâce au vote de nombreux électeurs protestants résidant à Winnipeg et ailleurs mais ayant des propriétés à St-Boniface ; grâce aussi à un certain nombre d'abstentions, cette majorité a été réduite à soixante-dix.

Dans St-Norbert et Ste-Agathe, les libéraux avaient répandu l'argent et la boisson à flots et ils espéraient avoir, par ces moyens, assuré une majorité pour Bertrand.

Les rapports reçus tard dans la nuit sont venus les déshonorer. St-Norbert donne à M. Laurier soixante voix et St-Agathe donne 22 voix à M. Bertrand.

La joie est grande parmi les catholiques qui ont subi un assaut considérable de la part des autorités fédérales et provinciales. Les libéraux sont atterrés.

Winnipeg, 22.—Le résultat de l'élection de St-Boniface est d'autant plus éloquent que la majorité de M. Prévost est la dernière élection était de 78. C'est donc un revirement de plus de 300 voix.

Voici le vote comparé des deux élections :

Janvier 1890.
Prévost, Laurier.
Ville St-Boniface poll 1 35 16
" " 2 39 49
" " 3 34 22
" " 4 50 16
" municip. p. 5 25 21
" " 6 16 19
" " 7 58 58
" " 8 23 16
" " 9 13 18
" " 10 64 48
357 279
Maj. pour Prévost, Laurier... 78

Fevrier 1891.
Laurier, Bertrand
Ville St-Boniface poll 1 16 24
" " 2 56 22
" " 3 35 16
" " 4 55 20
" municip. p. 5 23 20
" " 6 20 15
" " 7 56 36
" " 8 23 16
" " 9 15 5
" " 10 84 21
388 208
Maj. pour Laurier, Bertrand... 180

M. Bertrand sauve son depot par 14 voix seulement.

Le résultat du vote est l'obéissance tardive.

Diverses opinions.

Winnipeg, 22.—Le candidat conservateur a remporté hier, dans la division électorale de St-Boniface, une éclatante victoire, malgré les efforts désespérés que le gouvernement Laurier, le gouvernement Greenway et le Pacifique ont fait pour l'écraser.

Sur environ cinq cents votes enregistrés, M. Laurier a obtenu une majorité de cent quatre-vingts. M. Bertrand, le candidat des gouvernements d'Ottawa et de Winnipeg ne sauve son depot que par quatre-vingt voix.

Il va sans dire que les catholiques sont dans la jubilation. Jusqu'à minuit les partisans de Greenway ont cru que M. Laurier ne serait élu que par une faible majorité et déjà ils se vantaient d'avoir remporté une victoire morale.

Ils se lavaient sur le résultat obtenu dans la ville de St-Boniface. Les catholiques comptent sur une majorité d'au moins de cent dans la ville ; mais grâce au vote de nombreux électeurs protestants résidant à Winnipeg et ailleurs mais ayant des propriétés à St-Boniface ; grâce aussi à un certain nombre d'abstentions, cette majorité a été réduite à soixante-dix.

Dans St-Norbert et Ste-Agathe, les libéraux avaient répandu l'argent et la boisson à flots et ils espéraient avoir, par ces moyens, assuré une majorité pour Bertrand.

Les rapports reçus tard dans la nuit sont venus les déshonorer. St-Norbert donne à M. Laurier soixante voix et St-Agathe donne 22 voix à M. Bertrand.

La joie est grande parmi les catholiques qui ont subi un assaut considérable de la part des autorités fédérales et provinciales. Les libéraux sont atterrés.

Winnipeg, 22.—Le résultat de l'élection de St-Boniface est d'autant plus éloquent que la majorité de M. Prévost est la dernière élection était de 78. C'est donc un revirement de plus de 300 voix.

Voici le vote comparé des deux élections :

Janvier 1890.
Prévost, Laurier.
Ville St-Boniface poll 1 35 16
" " 2 39 49
" " 3 34 22
" " 4 50 16
" municip. p. 5 25 21
" " 6 16 19
" " 7 58 58
" " 8 23 16
" " 9 13 18
" " 10 64 48
357 279
Maj. pour Prévost, Laurier... 78



FORTES PREUVES.

CHICAGO, ILL., 21 Jan. 1897.
Je ressente les premières atteintes d'épilepsie depuis 1872, le résultat de New York, le conseil des médecins, qui ne peuvent que constater l'existence de la maladie, ont dit que si je n'étais pas guéri, je devais mourir. Je fus forcé d'abandonner mon occupation et de venir en Canada. Depuis j'ai essayé d'un grand nombre de remèdes et j'ai obtenu les meilleurs résultats. Je n'ai plus eu de crises depuis 1883, et je suis en parfaite santé. Ce n'est pas un cas isolé, mais un cas qui a été guéri. M. J. CLIFFORD.

Une Grande Bénédiction.

CHICAGO, ILL., 21 Jan. 1897.
Mon enfant de 9 ans, atteint depuis deux mois de la terrible épilepsie, a été guéri par le remède de New York. Il a été guéri par le remède de New York. Il a été guéri par le remède de New York. M. J. CLIFFORD.

GRATIS Un livre précieux sur les Maladies Nerveuses et sur l'épilepsie, à l'usage des malades et de leurs familles. Ce livre est en français et en anglais. Il est adressé gratuitement à tous ceux qui en font la demande. M. J. CLIFFORD.

KOENIG MED. CO., Chicago, Ill.
Chez tous Pharmaciens, n° 1 à la bouteille ou 6 pour \$5.00.

E. McGALE, 223, rue Notre-Dame, Montréal.

LAROCHE & CIE, Québec.

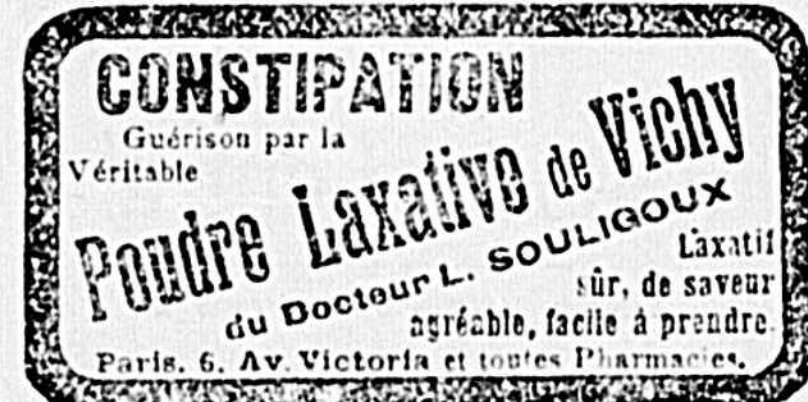
VIN DE CHASSAING

Prescrit depuis 30 ans
CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES
Paris, 6, Avenue Victoria.



La Phosphatine Falières est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants de l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance. Elle facilite la dentition, assure la bonne formation des os, prévient et arrête les défauts de croissance, empêche la diarrhée si fréquente chez les enfants.

Paris, 6, Avenue Victoria et dans toutes Pharmacies.



Guérison par la
Vérifiable
Poudre Laxative de Vichy
du Docteur L. SOULIGOUX
Paris, 6, Avenue Victoria et toutes Pharmacies.

Eloigné ou Proche !

Beaucoup de malades ferment usage des fameux remèdes étrangers de J. E. P. RACICOT, qui ne sont composés que d'herbes et de racines, et guérissent toutes les maladies, quelle qu'elle soit, mais sans protester qu'ils sont trop éloignés. Ils se privent de la possibilité d'une bonne santé. Que tous ceux qui souffrent sachent que ces remèdes peuvent être transportés dans tous les coins du monde, sans pour cela coûter plus cher. Avec les communications, qui de nos jours se font si facilement, un malade se sentant malade, ne peut pas avoir recours à ces remèdes, qui ne guérissent que les maladies, qu'il serait impossible d'en fixer le chiffre, même approximatif. Tous les jours, des centaines de demandes arrivent. Ne laissez donc plus de vos querelles. Suivez l'exemple de tant de malades. Si vous ignorez quel est le remède qui vous guérira, écrivez et vous recevrez gratuitement le retour de la maladie. Ne manquez pas d'adresser à l'Enseigne du Gros Sauvage chez

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

J. E. P. RACICOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

M. G. GENDREAU CANDIDAT

Brillant succès

CHOIX DU CANDIDAT

Nous lisons dans "l'Écho des Bois-Français" de vendredi dernier :

Mardi de cette semaine, les honorables MM. Pelletier et Chapais, ministres provinciaux sont venus faire une assemblée importante en notre village. Cette assemblée qui a eu lieu au palais de justice, a prouvé que les conservateurs du comté d'Arthabaska reconnaissent les mérites du gouvernement conservateur.

En effet, malgré que cette assemblée ait été annoncée en toute hâte, une foule immense encombrait nos rues.

Des citoyens marquant de toutes les paroisses de notre comté se sont rendus pour choisir et entendre le nouveau candidat conservateur. La foule s'étant réunie au palais de justice, on procéda à l'appel de chacune des paroisses, et des délégués furent nommés pour choisir le candidat. Il y avait trois candidats en perspective, tous également populaires et hommes de mérite. MM. L. O. Pepin, Félix Barril, de Warwick et G. P. Nadeau, de Stauville. Ces trois hommes influents, réunissant certainement l'assentiment du parti conservateur par l'intégrité, l'honorabilité et l'habileté dont ils jouissent à juste titre.

Mais, pour des raisons personnelles, ne pouvant pas donner à la politique tout le temps que requiert cette importante mission, ils ne purent accepter et les yeux se tournèrent naturellement sur la personne de notre estimé concitoyen M. Georges Gendreau.

M. Gendreau étant justement dans une position qui lui permet de s'occuper activement de la politique, ne pouvait refuser ce que le peuple réclamait.

D'ailleurs, ses capacités comme homme d'affaires, le talent qu'il a toujours déployé dans toutes les entreprises auxquelles il a pris part, la haute estime et la bonne renommée qui s'attachent à son nom, sont bien des qualités essentielles que le peuple prend en considération.

M. Gendreau est un "self made man". Arrivé dans notre village des forges, tout modestement, avec la fortune que la Providence lui avait départie, c'est-à-dire le talent, il a travaillé hardiment à sa prospérité ainsi qu'à celle de son village.

Il n'y a pas une entreprise importante de notre village à laquelle son nom ne soit attaché. Faire sa fortune et celle des autres, voilà le secret de l'homme de bien.

Puis pour se tailler un bien, pour arriver à une aisance enviable, sans jamais enlever sur son voisin, au point de n'avoir pas d'ennemis, n'est-ce pas le modèle de l'homme juste, de l'homme loyal, de l'homme de jugement ?

Aussi, les citoyens d'Arthabaska, lorsqu'il s'est agi de placer à la tête de leurs affaires un homme digne de confiance, n'ont pas hésité un instant.

Plus que cela, tous les chefs de nos municipalités s'honorent d'avoir M. Gendreau pour leur chef. M. Gendreau est maître de notre village et préfet de notre comté ; ne sont-ce pas des titres manifestes de sa capacité administrative ? Dans nos conseils ruraux, il est question de lois, de règlements, tout comme à l'Assemblée Législative de Québec ; il n'y a que l'endroit qui diffère.

De plus, M. Gendreau est un homme dont les affaires sont confiées à son fils ; en sorte qu'il aura tout le temps nécessaire pour accomplir ses importantes fonctions.

La nouvelle de la candidature de M. Gendreau a été accueillie avec un enthousiasme par l'assemblée ; un grand mouvement de sympathie pour cet homme honorable régnait parmi tous les assistants, et on pouvait lire sur la figure d'un chacun, l'espérance de la victoire avec un homme aussi distingué, dont le nom n'a jamais été souillé par des transactions douteuses.

Lorsque M. Gendreau monta sur l'estrade, ce fut une ovation nouvelle. Des vivats et des cris de joies, s'élevaient de toutes les poitrines : "C'est notre homme !" s'écriait-on de tous côtés.

M. Gendreau, bien que pris à l'improviste, fit un très joli discours qui fut toute une révélation pour plusieurs qui ne connaissent pas chez lui ce talent de l'improvisation. M. Gendreau a annoncé qu'il aurait le plaisir de visiter toutes les paroisses du comté, d'exposer la politique des honnêtes gens et de dénoncer les scandales des forains. Merci, la clique et Cie.

Cette nomination de M. Gendreau réunit tous les amis sous le même drapeau ; tous marcheront de pied ferme et n'ont pas, pour de vaines complaisances, sacrifier le bien du pays. D'ailleurs il s'agit dans la circonstance actuelle d'empêcher la clique de 1892 de redevenir au pouvoir. Actuellement la province de Québec est favorable au gouvernement Flynn, preuve les acclamations dont l'hon. M. Flynn est l'objet à Montréal et à Québec.

La cause est bonne, il ne s'agit que de la conserver contre l'attaque des pillards.

DISCOURS ELOQUENTS DES HONORABLES MM. CHAPAIS ET PELLETIER

Après que le candidat fut choisi, M. Chapais a fait un brillant discours pour démontrer l'espérance que nous devons entretenir sur l'issue de la campagne électorale prochaine. M. Chapais a touché tous les points. Il a annoncé surtout les moyens qu'exploiteront les libéraux. Leurs cris seront "les taxes ! les emprunts !" L'orateur a démontré en peu de mots que ces taxes ont été créées par le régime libéral et que l'emprunt a été décerné par Mercer lui-même. Son discours a été très applaudi. L'honorable M. Pelletier fut ensuite appelé. Son apparition souleva des tonnerres d'applaudissements et l'on sentait la popularité que M. Pelletier a su se créer par son travail intelligent et consciencieux.

ceux. Son discours a été un résumé de la politique du gouvernement conservateur à Québec. Cette politique n'a dit, nous l'avons faite brave. Vint ensuite M. F. Barril qui avec ment, et avec conscience de l'abime créée par le trop méfiste Mercer ; mais nous n'avons pas failli un instant et nous avons aujourd'hui la satisfaction d'avoir accompli une grande tâche. Son discours fut souvent interrompu par des acclamations. La voix sympathique et l'éloquence entraînant que nous lui connaissons, fit un magnifique discours.

Les élections provinciales

Candidatures probables

Voici la liste des candidats choisis jusqu'à présent pour les élections provinciales :

Comtés	Libéraux	Conservateurs
Argenteuil	W. A. Weir	W. J. Simpson
Bagot	St Jacques	McDonald
Beauharnois	Bison	
Berthier	Chénier	Allard
Brome	Duffy	England
Chamby	Rocheleau	Pariseau
Châteauguay	Robidoux	Greig
Compton	McClary	Beauchamp
Deux-Montagnes		
Drummond	Watts	
Huntingdon	Stephens	
Hochélaux		
Ille	Gosselin	
Joliette	Bazin	Tellier
Julesburg	Cartier	
Laprairie	Doyon	
L'Assomption	Chamier	Marion
Laval	Dubouché	Leblanc
Maskinongie	Caron	
Missisquoi	McCorhill	Spencer
Montcalm	Magnan	Napueville
Napierville		
Ottawa	Champane	
Pontiac	Gillies	
Richelieu		Morgan
Royville	Fréneau	Dutrieux
St-Hyacinthe		Cartier
St-Jean	Marchand	
Shefford	DeGrosbois	Savaria
Shenouke		Pamont
Soulanges	Bourbonnais	
Stanstead	Lovell	Hackett
Terrebonne	Carrier	Nante
Vaudreuil	Lalonde	Chelte
Vercheres		
Yamaska	Gladi	Mondon
Montréal No. 1	Dr Conlon	Martineau
" No. 2	Gonin	Angé
" No. 3	Rainville	Savigne
" No. 4		Atwater
" No. 5		Hall
" No. 6	Guerin	Flynn
Gaspé	Marsil	
Bonaventure		
Matane	Pinault	Drapeau
Rimouki	Tessier	Roux
Temiscouata	Roux	
Kamouraska		
L'Islet	Dechéne	Dionne
Montmagny	Bernatchez	
Bellechasse	Turgeon	
Dorchester		
Beauce	Bélard	Pelletier
Lotbinière	Laliberté	Clozier
Mégantic	Smith	King
Arthabaska	Girouard	Gendreau
Chaudière		Petit
Lévis		
Lac St-Jean	Dupuis	Girard
Charlevoix	Morin	D'Antoni
Montréal		Bouffard
Québec	Delage	
" Est.	Shelby	
" Centre.		
" Ouest.		
St-Sauveur	Parent	Châteauevert
Pontiac	Tessier	Carbay
Nicolet		
Trois-Rivières		Beaubien
St-Maurice		Normand
Champlain		Duplessis
Wolf		Grénier
		Chicoine

Incendie d'un hôtel

St-Hyacinthe, Qué., 22.—De bonne heure hier matin, le feu a éclaté dans un hôtel, à St-Joseph, paroisse située de l'autre côté de la rivière. Tous les occupants se sont sauvés, mais l'édifice qui appartenait à M. Roy, a été totalement détruit ainsi que son contenu.

Plus de restaurants, plus de bars

DE L'EAU ET DES RACINES

Toronto, 21.—"The Mail and Empire," dit ce qui suit : Un personnage jouissant d'une grande compétence sur les questions de prohibition a déclaré que le gouvernement provincial a déterminé les grandes lignes du projet de loi de prohibition qui sera présenté à la législature. Ce projet de loi tendrait, paraît-il, à abolir toutes les licences de restaurants. Cependant, on ne l'appliquerait tout d'abord qu'à un tiers des licences de restaurants existants, pour la première année, et ce n'est qu'après trois ans que la loi serait appliquée d'une manière complète.

L'élevage dans l'Ouest

Vancouver, C. A., 22.—M. A. McIntosh, de cette ville, qui a de grands intérêts dans l'élevage des animaux, a déclaré dans une entrevue que l'abolition de la quarantaine dans la Colombie Anglaise aura pour effet d'attirer l'importation de grandes quantités de bêtes à cornes américaines. Le prix de la viande tombera d'un cent et demi par livre, et la qualité d'un sera plus meilleure. Les éleveurs de la Colombie seront forcés de réduire leurs troupeaux, de faire moins de dépenses en gages, fourrages, etc. Mais les grands éleveurs réussiront toujours à avoir des animaux de première marque et obtiendront les plus hauts prix sur le marché.

M. P. D'Anteuil candidat à Charlevoix

M. Pierre D'Anteuil, magistrat de district, a accepté la candidature conservatrice dans le comté de Charlevoix.

Nous félicitons nos amis de Charlevoix d'avoir su choisir un homme de cette valeur et M. D'Anteuil lui-même.

La popularité qui s'attache à son nom et l'estime générale dont il est l'objet dans le comté de Charlevoix nous y assurent la victoire aux prochaines élections.

M. Morin le candidat libéral peut dire adieu à la vie publique. Il est vrai que sa retraite forcée de la politique ne sera pas beaucoup remarquée.

Une adresse au premier-ministre

Nous reproduisons aujourd'hui, et nous croyons que nos lecteurs nous en sauront gré, la magnifique adresse que M. J. Adélaïde Oalmét, à présentée à l'hon. M. Flynn, premier ministre, au nom du club Morin de Montréal, lors de sa visite à ce club : A l'honorable E. J. Flynn, Premier Ministre de la Province de Québec.

Honorable Monsieur, Les visites que vous faites en ce moment aux nombreux clubs conservateurs de Montréal sont un véritable triomphe de la politique de progrès que vous avez si bravement et si noblement offerte à l'Électoral de la Province de Québec. Les acclamations enthousiastes que soulève votre présence au milieu de ces différents associations, vous qu'elles vous adressent à vous-même, à cause de vos brillantes qualités personnelles, sont aussi un signe non équivoque de l'approbation générale de votre administration passée et du programme que vous promettez de développer dans l'avenir.

Le relèvement des finances provinciales, l'avancement de la colonisation, les progrès faits dans l'agriculture, la sage politique de chemins de fer, le généreux et sage programme que vous avez adopté, en même temps que prudent encouragement aux entreprises publiques, la patriotique détermination de votre gouvernement de relever le niveau de l'éducation dans notre Province, voilà — entre bien d'autres — autant de motifs de reconnaissance que vous nous manifestez aujourd'hui — et qui ne peuvent en douter — la population de cette Province.

sa plus profonde admiration pour vos talents personnels et pour les œuvres admirables accomplies par votre gouvernement, depuis que son Honneur le Lieutenant Gouverneur vous a appelé au timon des affaires.

Des patriotes aussi distingués que vous et vos collègues, une politique aussi claire et aussi définie que la vôtre, un programme aussi large et aussi intelligent ne peuvent que triompher, dans la prochaine bataille sur les pyramides de l'opposition et sur leur politique tortueuse et obscure.

A leurs vantardises nous opposerons vos œuvres, à leurs mensonges la vérité toute simple, à leurs vaines déclarations les comptes publics comparés ; et au jour solennel où le peuple se prononcera, nous sommes convaincus que la vérité aura triomphé du mensonge et que les honnêtes gens des débris corrompus de l'ancien régime.

Le Club Morin ne restera pas en arrière dans cette lutte, et chacun de ses membres marchera avec fierté à la suite du chef qui leur a fait et fera le drapeau glorieux qui a pu subir des échecs, grâce à la trahison, mais qui n'a jamais été souillé.

J. Adélaïde Oalmét, Président des délibérations.

LE CHARBON

On lit dans Les Nouvelles :

" Quel sera le prix du charbon à Montréal au printemps prochain " est une question qui intéresse vivement les fournisseurs de ce combustible par le temps qui court. Samedi après-midi un certain nombre de marchands de charbon se sont réunis pour discuter la situation. Plusieurs lettres très importantes ont été soulevées de la part de représentants des mines aux États-Unis. Depuis quelques semaines paraît-il une certaine baisse s'est effectuée et à moins de changements subits, on croit que le prix sera beaucoup plus bas cette année que d'habitude.

Actuellement le charbon a subi aux États-Unis une baisse d'une piastre par tonne et on peut s'attendre à une nouvelle diminution d'ici à quelques semaines.

D'un autre côté, une dépêche de Washington fait observer que l'avisement de McKinley à la présidence va amener une hausse dans le tarif et, partant, une augmentation au prix du charbon en Canada.

Incendie d'un hôtel

St-Hyacinthe, Qué., 22.—De bonne heure hier matin, le feu a éclaté dans un hôtel, à St-Joseph, paroisse située de l'autre côté de la rivière. Tous les occupants se sont sauvés, mais l'édifice qui appartenait à M. Roy, a été totalement détruit ainsi que son contenu.

Plus de restaurants, plus de bars

DE L'EAU ET DES RACINES

Toronto, 21.—"The Mail and Empire," dit ce qui suit : Un personnage jouissant d'une grande compétence sur les questions de prohibition a déclaré que le gouvernement provincial a déterminé les grandes lignes du projet de loi de prohibition qui sera présenté à la législature. Ce projet de loi tendrait, paraît-il, à abolir toutes les licences de restaurants. Cependant, on ne l'appliquerait tout d'abord qu'à un tiers des licences de restaurants existants, pour la première année, et ce n'est qu'après trois ans que la loi serait appliquée d'une manière complète.

L'élevage dans l'Ouest

Vancouver, C. A., 22.—M. A. McIntosh, de cette ville, qui a de grands intérêts dans l'élevage des animaux, a déclaré dans une entrevue que l'abolition de la quarantaine dans la Colombie Anglaise aura pour effet d'attirer l'importation de grandes quantités de bêtes à cornes américaines. Le prix de la viande tombera d'un cent et demi par livre, et la qualité d'un sera plus meilleure. Les éleveurs de la Colombie seront forcés de réduire leurs troupeaux, de faire moins de dépenses en gages, fourrages, etc. Mais les grands éleveurs réussiront toujours à avoir des animaux de première marque et obtiendront les plus hauts prix sur le marché.

M. P. D'Anteuil candidat à Charlevoix

M. Pierre D'Anteuil, magistrat de district, a accepté la candidature conservatrice dans le comté de Charlevoix.

Nous félicitons nos amis de Charlevoix d'avoir su choisir un homme de cette valeur et M. D'Anteuil lui-même.

La popularité qui s'attache à son nom et l'estime générale dont il est l'objet dans le comté de Charlevoix nous y assurent la victoire aux prochaines élections.

M. Morin le candidat libéral peut dire adieu à la vie publique. Il est vrai que sa retraite forcée de la politique ne sera pas beaucoup remarquée.

Une adresse au premier-ministre

Nous reproduisons aujourd'hui, et nous croyons que nos lecteurs nous en sauront gré, la magnifique adresse que M. J. Adélaïde Oalmét, à présentée à l'hon. M. Flynn, premier ministre, au nom du club Morin de Montréal, lors de sa visite à ce club : A l'honorable E. J. Flynn, Premier Ministre de la Province de Québec.

Honorable Monsieur, Les visites que vous faites en ce moment aux nombreux clubs conservateurs de Montréal sont un véritable triomphe de la politique de progrès que vous avez si bravement et si noblement offerte

AVIS IMPORTANT

A NOS ABONNES

Depuis quelques jours, il nous arrive un grand nombre de lettres de nos abonnés qui nous demandent si nous avons reçu les souscriptions qu'ils nous ont envoyées comme prix de leur abonnement. On comprend qu'il nous est impossible de répondre à toutes ces lettres et d'expédier un reçu à chaque abonné, car nous nous exposerions par là à une perte considérable de temps et à des dépenses assez élevées.

Pour satisfaire tous nos abonnés et leur dire que nous avons reçu leur argent, nous changeons la date de l'expiration de l'abonnement sur la bande qui se trouve sur notre journal aussitôt que nous avons reçu leurs souscriptions.

A l'avenir, que nos abonnés veulent bien jeter un coup d'oeil sur la bande de leur journal, et ils se convaincront que nous accusons réception de leur envoi sur chaque adresse.

L'ADMINISTRATION.

AVIS AUX RETARDATAIRES

Nous profitons de l'occasion pour prier nos abonnés de jeter un coup d'oeil sur la date à laquelle expire leur abonnement et de vouloir bien nous éviter la pénible nécessité de leur demander par lettre le montant de leurs souscriptions et de leurs arriérés en nous faisant parvenir au temps dû la somme qu'ils nous doivent.

L'ADMINISTRATION DU
Courrier du Canada
30, rue de la Fabrique,
Québec, 18 janvier 1897.

Le député de Kamouraska

Nous avons à annoncer aujourd'hui avec regret, à nos amis du comté de Kamouraska que M. A. R. Desjardins, député de ce comté à la Législature depuis 1890, a décidé de ne pas briguer cette année les suffrages des électeurs.

M. Desjardins a été un député intègre, laborieux, dévoué aux intérêts de ses constitués. D'une honnêteté au-dessus de tout soupçon, il jouit d'une bonne réputation sans tache et de l'estime de tous ceux qui le connaissent. Durant sa carrière législative, il a appuyé généralement la cause conservatrice, et l'administration du gouvernement de Boncherville, Taillon et Flynn. Sans doute, nous n'avons pas toujours pensé comme lui sur toutes les questions. M. Desjardins qui tenait à son indépendance d'allures a voté parfois autrement que nous l'avions fait nous-mêmes. Mais il n'a pas trompé ses électeurs et s'est conformé aux grandes lignes du programme qu'il leur avait exposé en 1890 et en 1892.

Nous tenions à rendre ce juste témoignage au député de Kamouraska, au moment où il se prépare à prendre, pour quel temps, congé de ses électeurs.

M. Desjardins eût pu, s'il l'eût voulu, être de nouveau candidat. Mais le désir de ses affaires, qui prennent de jour en jour un plus grand développement, lui fait désirer de leur consacrer plus de temps que ne lui en laisse la politique.

Nos amis de Kamouraska seront appelés d'ici à quelques jours à se choisir un candidat.

L'instruction publique

Le gouvernement provincial met déjà en pratique la partie de son programme scolaire qui consiste à améliorer le sort des instituteurs. Une circulaire vient d'être lancée par le département de l'instruction publique aux commissaires d'écoles leur faisant connaître que \$14,000 ont été consacrés, par arrêté ministériel, pour servir de prime aux instituteurs des deux sexes qui auront rempli leurs devoirs avec le plus d'intelligence et d'habileté.

Vingt fois dementi

Le *Soleil* de mardi ressasse le mensonge que le défunt *Electeur* a tant de fois répété au cours de sa vertueuse carrière, à savoir :

« Le *Courrier du Canada* qui, tous les soirs, brûle l'encens sous le nez de M. Flynn, a été acheté par M. Chapais avec de l'argent provenant de ces voix.

Nous avons prouvé vingt fois, et d'une façon péremptoire, que c'est là un mensonge effronté.

C'est absolument le contraire de cette calomnie qui a été établi à l'enquête devant le comité des privilèges et élections. Les gens du *Soleil* le savent parfaitement. Mais ils suivent le précepte d'un de leurs maîtres : Mentons, mentons, il en restera toujours quelque chose.

Les "taxeux" d'Ontario

Depuis cinq ans, le gouvernement libéral d'Ontario a retiré \$648,000 en taxes sur les successions privées. M. Harcourt, trésorier, se propose de prélever un impôt sur les brasseries, sur les banques, bientôt après sera le tour des maisons d'affaires, et finalement arrivera la taxe "per capita".

Ab ! ces "taxeux" de libéraux !

Le careme

M. le chanoine de Montigny revient à Notre-Dame

LE R. P. LALANDE, S. J., AU GÉSU

Cette année, le careme sera prêché, au Gésu et à Notre-Dame, à Montréal, par deux prédicateurs déjà bien connus de la société catholique de Montréal.

A Notre-Dame : Monsieur le chanoine de Montigny.

Au Gésu : le révérend Père Louis Lalonde, S. J.

La parole de M. Tarte

Dès le 11 juillet 1877, M. Tarte, dans le "Canadien", prévoyait déjà combien peu il faudrait de temps à M. Laurier ministre pour qu'il fût usé, fini.

"Nous grillons de la voir installée dans un fauteuil de ministre. EN SIX MOIS IL SERA USE LA CORDE, DE COUSU EN LAMBEAUX, LE VERNIS GRATTE, IL NE RESTERA QUE DU BOIS A DEMI GATE."

Dans le "Canadien" du 25 août 1877, M. Tarte décrivait en perspective l'union possible entre MM. Chapais et Laurier.

Nous n'hésions pas à dire que les remarques du "National" sont une véritable insulte à M. Chapais, s'écriait-il. Elles vont ni plus ni moins à représenter l'honorable Secrétaire Provincial comme prêt à FORMER UNE ALLIANCE AVEC DES HOMMES AUX IDEES AUSSI ECHEVELEES QUE M. LAURIER ET LES CHEFS DU PARTI LIBERAL.

"Nous voulons l'union, mais JAMAIS AVEC DES POLITIQUES SANS PRINCIPES ou plutôt IMBES D'IDEES SOCIALISTES, COMME LES MR. NEURS LIBERAUX DU MOMENT."

Le fiasco de St-Scholastique

Les libéraux on gribouille

Un homme qui regrette amèrement son voyage à St-Scholastique, c'est M. Marchand.

Il est venu, il a vu, et il est reparti, moins avancé encore qu'il soulevait. On plutôt, M. Marchand sait maintenant une chose, c'est que pour tout l'or du monde on ne pourra pas décider à poser sa candidature dans Deux-Montagnes. L'attente arrive à M. Langlois, qui est certainement l'homme le plus intelligent et le plus influent du parti libéral, a fait réfléchir M. Marchand.

Le chef de l'opposition a dû faire aussi de tristes réflexions quand il a entendu M. Ethier et M. Langlois se dire des douceurs et vu M. Ledue et M. Lauzon presque se prendre aux cheveux. Il n'y a que le docteur Marchand, de St-Eustache, qui ait été presque raisonnable. Il le serait même tout à fait si on choisissait le candidat de son choix : lui !

Enfin, ce qui est certain dès aujourd'hui, c'est que M. Langlois n'est plus candidat. C'est un grand malheur pour M. Beauchamp qui n'en aurait fait qu'une bouchée, au figuré, bien entendu. Mais de remplacer à M. Langlois, il n'y en a pas encore. Nouvelle assemblée pour le 25. Et si on ne s'entend pas encore, ce qui est fort possible, pourquoi les rouges ne feraient-ils pas une assemblée par jour d'ici aux élections ?

Tous les orateurs, l'hon. Dr. March, l'hon. Archambault, M. Ethier, M. P. M. Ledue et le reste semblaient s'être donné le mot pour trouver étrange que M. Beauchamp ne soit pas devant eux pour répondre. Aussi s'animant les uns les autres, tombaient sur lui à bras raccourcis, lorsque tout à coup, vers quatre heures, M. Beauchamp, averti par ses amis, fit son apparition dans la salle et se déclara prêt à répondre à tout.

Ce fut un véritable coup de théâtre ! Pourquoi aurais-je peur, a dit M. Beauchamp ? J'ai été élu par acclamation en 1892, j'ai été élu par acclamation en 1896 et en 1897, je vous promets de vous battre encore mieux que par le passé. Seulement tachez de sortir de terre un candidat !

M. Beauchamp n'a parlé qu'un quart d'heure à peine, mais les libéraux en ont eu assez pour comprendre qu'il n'avait pas peur. On se le tint pour dit.

M. Beauchamp a été vivement félicité par ses amis. Son discours a été porté en pièce et un excellent effet dans le comté et sa conduite pleine de vaillance est unanimement approuvée.

Lorsque tout le monde savait que M. Lauzon était élu par près de 200 voix et que M. Bertrand perdait presque son dépôt, le *Soleil* ne donnait au candidat conservateur que 75 voix de majorité. Cela lui permettait de dire que ce résultat ne l'avait pas surpris. Peut-être est-il un peu plus surpris aujourd'hui qu'il doit savoir que la majorité est de 180 !

Le *Soleil* trouve ce résultat déplorable. La cause de la justice, la cause du droit, la cause catholique et constitutionnelle triomphe, et le *Soleil* écrit que c'est le préjugé qui l'emporte sur la tolérance.

Le *Globe*, protestant, n'aurait pas dit pire.

Non ce n'est pas le préjugé qui l'emporte sur la tolérance.

Ce qui triomphe dans cette élection, c'est le courage, c'est le droit, c'est la conscience, c'est la foi éternelle, le fanatisme, répudiant la trahison, secouant la tyrannie de Greenway et la lâcheté de M. Laurier.

Qu'importe que M. Lauzon ne sache ni lire ni écrire. S'il ne sait ni lire ni écrire, il a prouvé qu'il sait comprendre et accomplir un devoir, il a prouvé qu'il a du cœur.

Et ce sont des hommes de conscience et de cœur, des hommes de caractère qu'il faut pour faire rougir ceux qui n'en ont pas !

L'expédition de la Baie d'Hudson

Elle se mettra en route au commencement de mai

Ottawa, 22.—Le capitaine Wakeham est de retour de Gaspé et va s'occuper immédiatement de l'organisation pour l'expédition de la Baie d'Hudson. Le vapeur choisi pour le voyage est le *Diana*. Il est actuellement à Dundee, en Ecosse, mais sera à Terrebonne en temps et lieu. C'est un des plus forts vapeurs, pour lutter avec le glacier. Le commandant annonce qu'il sera prêt à faire route le 1er de mai, vu que le Détroit ne sera pas clair de glace avant ce temps. Il est raconté que le capitaine Blanford sera le capitaine en chef.

Le droit de franchise

REFUSE A "L'AVANT-GARDE"

Est un outrage

Dit le "Mail and Empire"

Nous lisons dans le *Mail and Empire* : L'Avant-Garde, journal conservateur de Québec, est encore refusé à la poste. On suppose, lorsque le département des Postes a fait arrêter ce journal au Bureau de Poste de Québec, que le propriétaire avait omis de faire la déclaration habituelle que son journal était un journal *bona fide*.

Mais l'Avant-Garde publie la déclaration qu'il a faite dès le 5 janvier. Cette déclaration conviendrait au cas, jusqu'à ce que le département des postes décide de faire tout ce qu'il pourrait pour embarrasser le journal en arrêtant sa circulation. Cette attaque contre ce journal fut faite immédiatement après la déclaration assez significative publiée dans le journal de M. Tarte, la *Patrie*, que la presse conservatrice serait assaillie. Il y a une élection générale en perspective dans cette province, et on voit l'air comme si le gouvernement fédéral essayait d'influencer le résultat en empêchant la circulation de la presse hostile aux libéraux.

C'est un outrage, et nous ne pouvons qu'espérer qu'il n'est pas autorisé par M. Mulock.

Cet espoir ne peut exister en face des dénégations de la presse. Si M. Mulock n'était pas l'auteur de cette tyrannie, il y a longtemps qu'il l'aurait répudiée.

ANNIVERSAIRE

De la naissance de Georges Washington

Un article de Chateaubriand

Il y a 165 ans, naissait en Virginie, le 22 février, George Washington qui devait devenir plus tard le fondateur de la république américaine.

Bon fils, bon soldat, bon chef, bon législateur, bon citoyen, Washington, fut réellement le premier patriote dans la nouvelle république et dans l'affection de ses concitoyens. Il est si grand dans les grandes circonstances parce qu'il avait appris à l'être toujours et partout.

Pratique, juste et désintéressé, il possédait la trinité de vertus politiques qui assurent le triomphe et s'il est vrai que les événements ont contribué pour une large part à faire la grandeur de Washington, il est aussi vrai que Washington fut l'homme de l'époque et du moment.

Chateaubriand, en 1827, publiait dans le "Globe" une étude où il compare Washington à Bonaparte, et nous croyons intéressant de reproduire le passage suivant :

"Si l'on compare Washington à Bonaparte, homme à homme, le premier semble d'un vol moins élevé que celui du second. Washington n'appartient pas, comme Bonaparte, à cette race des Alexandre et des César qui dépassent la stature de l'espèce humaine. Rien d'étonnant à s'attacher à sa personne ; il n'est point aux prises avec les plus grands capitaines et les plus puissants monarques de son temps ; il ne traverse point les mers ; il ne court pas de Memphis à Vienne, et de Cadix à Moscou, il se défait avec une poignée de citoyens sur une terre sans souvenirs et sans célébrité, dans le cercle étroit des foyers domestiques. Il ne livre point de ces combats qui renouvellent les triomphes sanglants d'Arbelles et de Pharsale ; il ne renverse point les trônes pour en composer d'autres avec les débris ; il ne met point le pied sur le cou des rois, il ne leur fait point dire sous le vestibule de son palais :

"Qu'ils se fient trop attendre et qu'Attala s'ennuie."

Quelque chose de silencieux enveloppe les actions de Washington ; il agit avec lenteur, on dirait qu'il se sent le mandataire de la liberté de l'avenir et qu'il craint de la compromettre. Ce n'est point ses destinées que porte ce héros d'un nouveau genre, ce sont celles de son pays ; il ne se permet pas de jouer ce qui ne lui appartient pas. Mais de cette profonde obscurité les lois inconnues du brillant de Washington. Qu'y trouvez-vous ? Des bonheurs ? Non, un monde ! Washington a laissé les Etats-Unis pour trophée sur son champ de bataille."

Conflagration à Windsor Mills

\$30,000 de pertes

(Dépêche spéciale)

Windsor Mills, 23.—A une heure, hier soir, le feu s'est déclaré dans le bloc McCabe, Windsor Mills n'a pas de pompes à incendie, et bientôt le feu était hors de contrôle. Le bloc McCabe, une bâtisse de \$10,000, a été détruit, ainsi que les blocs Bégin et Duchesneau, Millets Bowles et plusieurs autres bâtisses. Les marchandises qui ont perdu leur stock sont : W. J. Woodburn, \$7,000 ; B. Quinn, \$3,000 ; R. Racicot, \$1,000 ; le bureau de poste McCabe, \$1,000 ; les blocs Bégin et Duchesneau, \$4,000 ; Lamarche, barrière, \$100 ; J. H. Booth, bijouterie, \$6,000 ; C. Roy, magasin général, \$1,500 ; P. Millette, grain, \$3,500 ; Rémi Hébert, marchand, \$1,500 ; M. Bowles, tailleur, \$1,500 ; J. Bowles, \$1,500 ; J. Lavenderie, tailleur, \$6,000. Tous sont assurés.

(Plus récent)

L'incendie qui s'est déclaré hier soir vers les 10 heures a continué son œuvre jusqu'à ce matin vers les quatre heures. Après avoir consumé le bloc de M. McCabe, les flammes atteignirent un moulin à farine qu'elles réduisirent en cendres, puis s'attaquèrent ensuite aux magasins des MM. Bégin et Duchesneau.

Voyant les ravages de cette incendie, le maire téléphona à Sherbrooke pour avoir de l'assistance. Pendant ce temps, le feu continuait son œuvre de destruction et menaçait de consumer tout le village. Heureusement, que le secours demandé à Sherbrooke ne se fit point attendre, et à l'arrivée des pompiers tous se mirent de nouveau à l'œuvre malgré l'extrême fatigue, et après plusieurs heures d'ouvrage on parvint à maîtriser l'incendie qui avait déjà réduit en cendres trois des plus beaux blocs de Windsor Mills.

DECES DE M. G. E. RIOUX

Ex-magistrat du district de St-François

Sherbrooke, 23.—M. G. E. Rioux, ex-magistrat du district de Saint-François, est décédé, hier matin, à quatre heures. Monsieur Rioux a succombé à une maladie qui le minait depuis quelques années.

Les funérailles auront lieu mercredi.

Employés de chemin de fer

En délégation auprès du gouvernement Laurier

ON DEMANDE JUSTICE

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 23.—Le comité exécutif des employés de chemins de fer du Canada a eu hier une longue entrevue avec les honorables MM. Laurier et Blair et l'on a discuté longuement la question des enquêtes faites contre tout employé soupçonné d'avoir été partiisan outré.

La délégation se composait de MM. Ab. Hudson, président, A. B. Lowe, secrétaire, W. King, W. H. Wood et J. L. Lillie.

Tous les employés ne savent pas encore que M. Bédard, avocat à Québec, a été nommé par le gouvernement pour faire des enquêtes contre cinq ou six personnes depuis la dernière entrevue avec M. Laurier. Depuis ce temps M. Lowe, secrétaire de l'association, a visité Moncton, N. B., et a dit aux employés de chemin de fer, que c'était l'intention du gouvernement de nommer M. Bédard comme commissaire enquêteur, mais seront employés se sont déclarés satisfaits. Les employés auraient préféré avoir deux commissaires enquêteurs, mais seront cependant satisfaits d'un seul. Les délégués démontrent au gouvernement que les choses sont rendues assez lointaines, qu'on prendra en considération leurs avis sur certains points.

Si le gouvernement persiste à faire des enquêtes sur certaines charges, les autorités de plusieurs chemins de fer "the Brotherhood", seront appelés à se réunir, et nulle doute qu'il en résultera beaucoup de désagréments.

Après ces représentations, l'hon. premier ministre et l'hon. M. Blair ont consenti de nommer M. Bédard, C. R., pour faire des enquêtes aux chauffeurs, conducteurs, Ringuet et Bernier, aux opérateurs F. Gaston, J. A. P. Lebel, L. P. Jean, tous de St-Charles, L. V. Dion de L'Islet, et L. E. Duguay, agent à Matapédia, les sectionnaires D. Charrier, de St-Charles, L. Lebel de St-Philippe de Nory et C. G. de St-Alexandre du Portage, H. Dubé de St-Alexandre, G. Soulet de St-Jean-Port-Joli et D. Laberge du Cap St-Ignace. Il fut admis que George Charrier, de Lévis, avait cabalé pour le candidat conservateur, mais sa démission était injuste, car il avait été obligé de suivre les instructions de son chef, le maître de la voie. Les employés dont les noms suivent ayant été démis, se déclarent innocents et demandent une enquête :

Robert Douglass, Scotsburn, Pictou ; Chisholm, James River, d'Antigonish ; et Alex. Stewart, de Guysboro.

La délégation fit ensuite remarquer que James Yeo, qui a été nommé maître de section à Hallow, n'a jamais travaillé sur la voie, et soutient que cette nomination doit être annulée immédiatement.

La délégation dit ensuite ce qu'elle entend par partisannerie politique. D'après elle, un partisan politique tenait ce qui concerne un employé de chemin de fer est celui qui, en outre de son vote, a fait de la cabale pour l'un ou l'autre parti, qui s'est permis de parler sur les hustings ou qui a fait du trouble dans les assemblées en faveur de l'importer quel candidat. Quant à tenir des conversations privées et à donner son opinion sur tel ou tel parti, ceci ne peut être regardé comme de la politique de partisannerie. Les délégués ont demandé aussi qu'il y ait, dans les enquêtes, on ne s'occupe que de ce qui s'est passé depuis les dernières élections, c'est-à-dire depuis l'émission des writs, et qu'on ne cherche pas des causes dans ce qui aurait pu se passer dans les campagnes précédentes.

Les ministres ont accepté la définition de ce qu'on entend par politique de partisannerie et les autres conditions soumises par les délégués, assurant ces derniers que les employés recevront tout le "fair play" possible.

Après avoir remercié les ministres, les délégués se sont retirés.

L'insurrection Cretoise

Le bombardement de Canoe

Canoe, 23.—Les insurgés dans le voi-sage de Canoe ont dirigé leurs canaux sur la ville, malgré les crises de la mer, les canaux, ainsi pendant quelque temps, les canaux des flottes étrangères préparèrent leurs navires pour l'action et bientôt les canons de la flotte commencent à diriger leurs boulets dans le camp des insurgés.

Une frégate anglaise a été la première à faire feu. Quarante bombes ont été envoyées.

Le colonel Vassos a dit qu'il n'avait pas l'intention d'attaquer Canoe vu les pavillons des puissances. Il demeurerait sur défensive jusqu'à ce qu'il soit attaqué.

Malgré cette assurance, le feu commença sur les collines à l'est de la ville. Les combattants, qui étaient des chrétiens, croisés et musulmans, étaient vus des vaisseaux situés dans le port. Les musulmans ripostaient très faiblement au feu des chrétiens, et on voyait facilement qu'ils seraient contraints d'abandonner leur position.

Les insensés si peu l'habitude du fusil que cela devenait ridicule pour les flottes. Les chrétiens étaient placés sur une colline à environ 4000 verges des frégates. Vers quatre heures et demi, les frégates donnèrent les signaux voulus et un navire des escadres italienne, allemande et russe commença à faire feu sur la position occupée par les chrétiens. La position des navires devint bientôt insupportable. Dix minutes après avoir commencé le feu, le descendant du pavillon grec, l'ordre "assez feu" fut donné et les canons redevinrent silencieux.

La-dessus, le pavillon fut encore hissé. Une foule de croisés s'étaient réfugiés sur toutes les collines environnantes. Les musulmans encouragés par l'aide que leur avaient donné les flottes de la chrétienne Europe, commencèrent une fusillade en règle sur les croisés qui étaient occupés à transporter leurs blessés. Les chrétiens durent se dérouter de la par faite aussi activement par la flotte, car ils ne revinrent plus au feu.

L'attitude prise par les frégates étrangères a causé une profonde indignation et les partisans du sultan sont dénoncés de toutes parts. On rapporte que les puissances, en soutenant Moslem par la force des armes ont donné à la Grèce un spectacle triste et humiliant qu'elle n'oubliera jamais.

Sir Charles Tupper

Ottawa, 23.—Interrogé au sujet du résultat de l'élection de St-Boniface, Sir Charles Tupper a dit : Il est bien évident que la minorité ne considère pas le règlement scolaire de M. Laurier comme satisfaisant.

CORBETT ET FITZSIMMONS

Les boxeurs s'entraînent—Les femmes veulent être admises

Carson, 23.—M. Bob. Fitzsimmons est arrivé hier matin à Carleton et a passé la plus grande partie de la matinée à recevoir ses amis.

Ernest Rolier et Don Hickey ont commencé en arrivant l'installation de la tante d'entraînement à Cooks Ranch.

Le soir à son retour d'une promenade Bob se réchauffa un peu à changer des baloches avec Hickey et termina la partie sur le sac destiné à durer les mains.

Corbett, le champion a fait une dure journée. Debout avant huit heures il a passé l'avant-midi à jouer à la "hand ball" et à décocher des coups à son entraîneur Billy Woods. Tous les visiteurs sont invités à jouer avec le champion. Une foule de lettres de différents états ont été reçues demandant d'accorder la permission aux femmes d'être présentes au Carnaval.

FAITS DIVERS

COUR DE POLICE

Rien en Cour de Police ce matin.

CESSION

M. J. A. Gagnon, marchand de St-Moïse, comté de Rimouski vient de faire cession volontaire de ses biens.

MUTATION DE PROPRIÉTÉ

M. On. Goulet, de la maison de Migner & Goulet, vient d'acquiescer la propriété de M. le Dr Dion, rue St-Joseph.

AU CERCLE CATHOLIQUE

Demain soir, à huit heures, M. C. E. Rouleau donnera, au Cercle catholique une conférence intitulée : "Les droits de l'Eglise et de l'Etat sur l'éducation."

On exécutera aussi un joli programme musical.

Les dames seront admises.

HYMENE

On annonce pour le 2 mars prochain le mariage de M. L. E. Barnard, secrétaire du bureau de Montréal, avec Mademoiselle Berthe Lallamie, fille aînée de l'honorable Rodolphe Lallamie.

A LA PRISON

MM. Fargues et Wiseman sont encore à la prison. Hier après-midi, ils venaient de nouveau d'être admis à caution lorsqu'ils furent arrêtés sur capias à la demande de M. Etienne Jules Baillegon pour une dette de \$1,579.64.

PAIN KILLER

Les témoignages en faveur de cette médecine incomparable sont suffisants pour engager toutes les familles à s'en procurer. Notre opinion est que personne ne devrait s'en priver un seul instant. Pour les blessures, les douleurs, etc., c'est le remède le plus efficace que nous connaissions. Une bouteille de 25 centimes durera longtemps, et la modicité de son prix le met à portée de toutes les bourses.—*The News*, St-Jean, Que.

UNE FAMILLE SANS SOUCI

Le *Propriétaire de l'Est* rapporte qu'une famille du nom de Sansouci, famille qui porte bien son nom si l'histoire que l'on raconte est vraie, serait partie pour les Etats-Unis, emportant tout le mobilier et laissant à la maison une vieille personne de 79 ans, la mère de Mme Sansouci, M. Gaudron, boucher, a trouvé la pauvre femme seule dans la maison dénuée, assise sur une chaise, l'unique pièce du mobilier qu'on avait laissée. Les autorités municipales en ont pris soin.

CHEZ LE RECORDEUR

Un jeune mécanicien arrêté pour ivresse hier soir et dont la bière est bien connue à la cour, a été condamné à \$5 d'amende ou un mois de prison.

Sur une deuxième charge, celle d'avoir résisté à la police lors de son arrestation, il a été condamné à un mois ou \$5. N'ayant pu trouver le montant nécessaire, il est entré ce matin à l'hôtel Bernier.

Un vieillard sans demeure et sans parents, arrêté sur la rue Desjardins vers les 10 heures ce matin, a été envoyé en prison pour deux mois.

LES DEUX NOUVEAUX BATEAUX DE LA COM

PAGNIE RICHELIEU

Comme nous l'avons déjà annoncé la compagnie du Richelieu est à faire construire deux nouveaux vapeurs qui seront lancés en 1898. Les nouveaux bateaux, blindés en acier, auront 265 pieds de longueur et seront munis de deux hélices. Le coût total sera de \$300,000. Ces deux bateaux sont destinés au service sur le lac Ontario. La compagnie nous promet un aménagement superbe. La vitesse moyenne de ces vapeurs sera de 20 à 23 nœuds. Le trajet sera ainsi beaucoup plus rapide, ce qui permettra de ne partir de Toronto qu'à 4 heures au lieu de 2 heures. Les nouveaux vapeurs ne se rendront d'abord que jusqu'à Prescott. Mais comme la compagnie espère que le gouvernement fera creuser les canaux, c'est son intention de faire de Montréal le terminus de la ligne.

Québec, 11 Novembre 1893.

Nous nous sommes servis du remède *Anchor Wealness Cure* depuis plusieurs années dans notre communauté (maison de St-Roch) et nous avons été très satisfaites des résultats obtenus dans les différentes maladies pour lesquelles nous l'avons employé, savoir : Dyspepsie, Faiblesse des poumons, Épuisement, Débilité, etc. Nous considérons que ce puissant "Tonic" est appelé à rendre les plus grands services dans les communautés où il y a des gens qui sont obligés de se livrer à un travail pénible de l'enseignement. C'est un remède qui est supporté par les estomacs les plus faibles.

Cours de la Congrégation

Notre-Dame, St-Roch de Québec.

Québec, 16 novembre 1893.

Messieurs—Nous sommes heureux de certifier que le remède *Anchor Wealness Cure*, dont nous avons fait usage dans notre communauté, a donné entière satisfaction.

Les Soins de l'Hôtel-Dieu du Sacre-Cœur de Jésus.

Les PHILLES DU DR NELSON guérissent la phlébite.

En vente chez les Pharmaciens et tous les marchands de la campagne ou s'adresser à la

ANCHOR MED. CO.